

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.12.276**

**Direction des
politiques
communautaires :
complément
d'attribution et de
participation aux
associations 2008**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

Excusé(s) :

Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU
--

DIRECTION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION ET DE PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS 2008

L'association « Hop'Sessions » a déposé une demande de subvention auprès de la ComAGA d'un montant de 3 000 € au titre de l'année 2008 pour le soutien de son festival de cultures urbaines qui a eu lieu du 24 au 26 octobre 2008.

Cette association est soutenue par la ComAGA depuis 2003 à hauteur de 2 100 €.

L'association « Gastronomades » sollicite également la ComAGA pour une participation exceptionnelle de 25 000 € pour l'organisation de son salon de la gastronomie et son festival international des saveurs des 28, 29 et 30 novembre 2008. Ladite association avait, en effet, envisagé en 2008 de mutualiser la location de ses chapiteaux avec l'association « Ludoland » mais le festival du jouet n'ayant pas lieu cette année, elle doit faire face au surcoût lié à cette dépense.

La ComAGA soutient habituellement cette association à hauteur de 14 700 € depuis 2000.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 27 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 10 décembre 2008,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de :

- 3 000 € à l'association « Hop'Sessions »,
- 25 000 € à l'association « Gastronomades ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
24 décembre 2008	26 décembre 2008